

« CHAMOIS »

SOUS - DOSSIER 7

SECURITE

DIFFUSION RESTREINTE

DIFFUSION RESTREINTE

Exercice CHAMOIS

Sous - Dossier 7

Sécurité

Pièce 70

II O M M A I R E

Pièce 71 - Consignes de sécurité.

Annexe : Répertoire des documents à consulter.

Pièce 72 - Comptes rendus d'accident ou d'incident.

Pièce 73 - Zones dangereuses du Camp de CANJUERS.

Pièce 74 - Calque des zones interdites pendant l'exécution des tirs d'artillerie.

S E C U R I T E I N C E N D I E

I - GENERALITES.

La lutte contre le feu devra être une préoccupation constante de tous, à tous les échelons, lors du séjour de la 114° D.I. au Camp de CANJUERS.

En effet, à CANJUERS, les incendies de végétaux prennent toujours rapidement des proportions considérables et les incendies de tentes et autres installations sont toujours extrêmement rapides et peuvent avoir des conséquences graves.

La lutte contre le feu se traduira :

- par des mesures de prévention,
- par des mesures d'intervention.

II - MESURES DE PREVENTION.

21) Désignation, dans chaque Régiment de la 114° D.I. et à la 164° C.G., d'un officier incendie responsable de l'organisation et du contrôle des mesures de prévention.

22) Interdictions.

221. Camp de toile : Interdiction d'utiliser sous les tentes collectives les moyens d'éclairage autres qu'électriques, les appareils camping gaz ou réchauds à flamme nue.

222. Sur le terrain : Interdiction absolue d'allumer des feux sans autorisation du Cdt du Camp.

Interdiction d'utiliser des grenades et pots fumigènes sans surveillance directe.

223. En tous lieux l'autorisation de fumer sera strictement limitée aux périodes de repos, aux poses et temps des repas (à l'exclusion par conséquent des temps de transport et bien entendu des séances de travail ou de manœuvre). Le jet de mégots sur la végétation sera strictement proscrit.

23) Protection.231. Camp de toile :

- Les unités disposeront d'un extincteur à poudre ou à mousse par tente, mis en place par le Camp.
- Chaque Aire de bivouac devra disposer d'une réserve d'eau pour l'intervention immédiate comprenant une citerne à eau 1000 litres et une remorque A.S. 600 litres - 4 lances (ces matériels seront fournis par les régiments dérivants).

232. Sur le terrain :2321/ Journée du 26.9. :

- Toute unité élémentaire effectuant un tir aux Armes légères d'Infanterie ou un exercice d'instruction devra disposer d'un piquet d'intervention de 1 s/officier et 12 hommes doté d'un véhicule TC, d'un poste radio type TR PP 13, d'outils individuels, de seaux-pompes et de battes à feu (chaque régiment pourra percevoir auprès de la Section Pompier du Camp 10 seaux-pompes et 10 battes à feu) et d'une réserve d'eau. Ce piquet devra être constamment prêt à entrer en action.
- Les piquets d'intervention (semblables au précédent) sur les champs de tir aux armes lourdes seront fournis pour toute la journée par les corps d'active responsables de ces tirs (75° RI pour 106 SR - 92° RI pour 12,7 - 99° RI pour M.81). Ils seront renforcés par une équipe de la Section Pompiers du Camp disposant d'un camion C.C.F.M.

2322/ "Manoeuvre CHAMOIS" :

- Pendant la manoeuvre, chaque régiment de la 114° D.I. disposera d'un piquet d'intervention de 1 s/officier et 20 hommes (avec véhicule, outils, seaux-pompes, battes à feu (chaque régiment pourra percevoir auprès de la Section Pompiers du Camp 10 seaux-pompes et 10 battes à feu), réserve d'eau, poste radio) prélevé sur la CCS (ou ECS) et stationnant (pour les R.I.) au niveau des rames de transport des unités. Ce piquet sera engagé sur ordre des chefs de corps et permettra de relever les unités s'attaquant à un début d'incendie afin qu'elles poursuivent leur mission de combat.
- En ce qui concerne le Parti Jaune, les personnels seront dotés des outils individuels réglementaires et devront également être en mesure de participer à la lutte contre les incendies. Les artifices mis en oeuvre (fumigènes et pétards des figurations des feux) devront être particulièrement surveillés et la 64° C.G. sera en mesure d'intervenir immédiatement à leur sujet (piquet d'intervention du même type que celui prescrit aux unités élémentaires du Parti Bleu).

- De plus, une réserve d'intervention incendie, actionnée par la DIREX, sera constituée.
 - . Sa composition figure en annexe.
 - . Implanté au camp bâti à proximité de l'héliport jouxtant l'Aire de bivouac n° 4, cet élément de réserve devra être en mesure d'intervenir du 26/9 à 20 heures au 27/9 à 15 heures.
 - . En liaison avec le PC du Camp par téléphone et la DIREX/Contrôle par radio (F = 42,3), cet élément pourra être acheminé sur les lieux de l'incendie, en renfort ou non de la section pompiers du camp, soit par air (PUMA), soit par la route avec ses propres véhicules.
- La Section Pompiers du Camp sera en alerte au camp bâti. Elle dispose de 6 équipes d'intervention (6 CCFM) et de 1 PUMA avec bac souple de 800 litres.

III - MESURES D'INTERVENTION :

31) Camp de toile : En cas d'incendie :

- . attaquer le sinistre avec les extincteurs à poudre ou à mousse en place et avec la réserve d'eau régimentaire.
- . appeler la Section Pompiers du Camp par téléphone (poste 306) :

32) Sur le terrain : En cas d'incendie :

321. Hors "Manoeuvre CHAMOIS" :

- . Faire cesser aussitôt le tir ou l'exercice et alerter immédiatement le PC Tir du camp par radio (Fréquence 42,3 - Indicatif PC Tir = SIERRA ZERO) en précisant le lieu et l'importance du sinistre.
- . Attaquer le feu immédiatement avec le piquet d'intervention puis avec tous les moyens disponibles. Le Directeur de l'exercice ou du tir devenant "Commandant au Feu".
- . Accueillir et guider l'équipe de pompiers du camp.
- . Maintenir un élément de surveillance -intervention pendant 2 heures après la fin de l'incendie.
- . Rendre compte au PC Tir du camp de la fin de surveillance.

322. Pendant "CHAMOIS" :

- . Alerter immédiatement le Contrôle DIREX (Parti Bleu : par la voie des contrôleurs adaptés aux différents échelons - Parti Jaune : par le réseau Cdt Jaune) en précisant le lieu et l'importance du sinistre.

• Attaquer le feu avec la totalité des moyens immédiatement disponibles puis avec le piquet d'intervention (parti bleu seulement) ;

• Accueillir et guider le Détachement "réserve d'intervention Incendie" ou l'équipe Incendie des Pompiers du camp.

• Renseigner le Contrôle DIREX et le PC Camp sur l'évolution du feu au plus tôt et jusqu'à nouvel ordre, sur le réseau sécurité du camp :

F = 42,3.

PC Camp : SIERRA ZERO.

Contrôle DIREX : ~~SIERRA~~ - ~~ZERO~~ Q 8

NOTA : Indicatif élément réserve incendie : ~~SIERRA~~ - ~~ZERO~~. Delta.

Indicatif section pompiers du camp : CHARLY 1,2,3,4,5,6.

ANNEXE

COMPOSITION DE LA RESERVE D'INTERVENTION INCENDIE

"CHAMOIS"

CORPS	PERSONNELS	MATERIELS		
		AUTO	TRANS	DIVERS
1° RCH	<u>Groupe de commandement :</u> - 1 officier chef d'élément : : connaissant bien le camp : si possible qualifié UNS - 1 sous/officier - 6 HDR dont 2 conducteurs : 2 radios	1 Jeep 1 camion avec citerne à eau 1000 l	1 TR VP 213 1 TR PP 13 1 TR PP 11	1 carte du camp en 1/25.000°
75° R.I.	<u>1er Groupe d'Intervention :</u> - 1 S/Officier - 11 HDR dont 1 conducteur	1 camion TC	1 TR PP 11	- 1 carte du camp au 1/25000° - outils indi- viduels - 5 seaux-pom- pes et 5 battes à feu *
92° R.I.	<u>2° Groupe d'Intervention :</u> idem 1er groupe	idem	idem	idem
99° R.I.	<u>3° Groupe d'Intervention :</u> idem 1er groupe	idem	idem	idem
TOTAL	1 officier 4 S/Officiers 39 HDR	1 Jeep 4 camions 1 citerne 1000l	1 TR VP 213 1 TR PP 13 4 TR PP 11	- 4 cartes 1/25 000° - 36 outils in- dividuels - 15 seaux-pompes - 15 battes à feu

* à percevoir auprès de la Section Pompiers du Camp en plus des matériels déjà mentionnés au § 232.

Rassemblement du Détachement, personnel et matériel complet, aux ordres de l'officier du 1er RCH le 26 Septembre à 19H30 - Héliport Aire de Bivouac n° 4.

DIFFUSION RESTREINTE

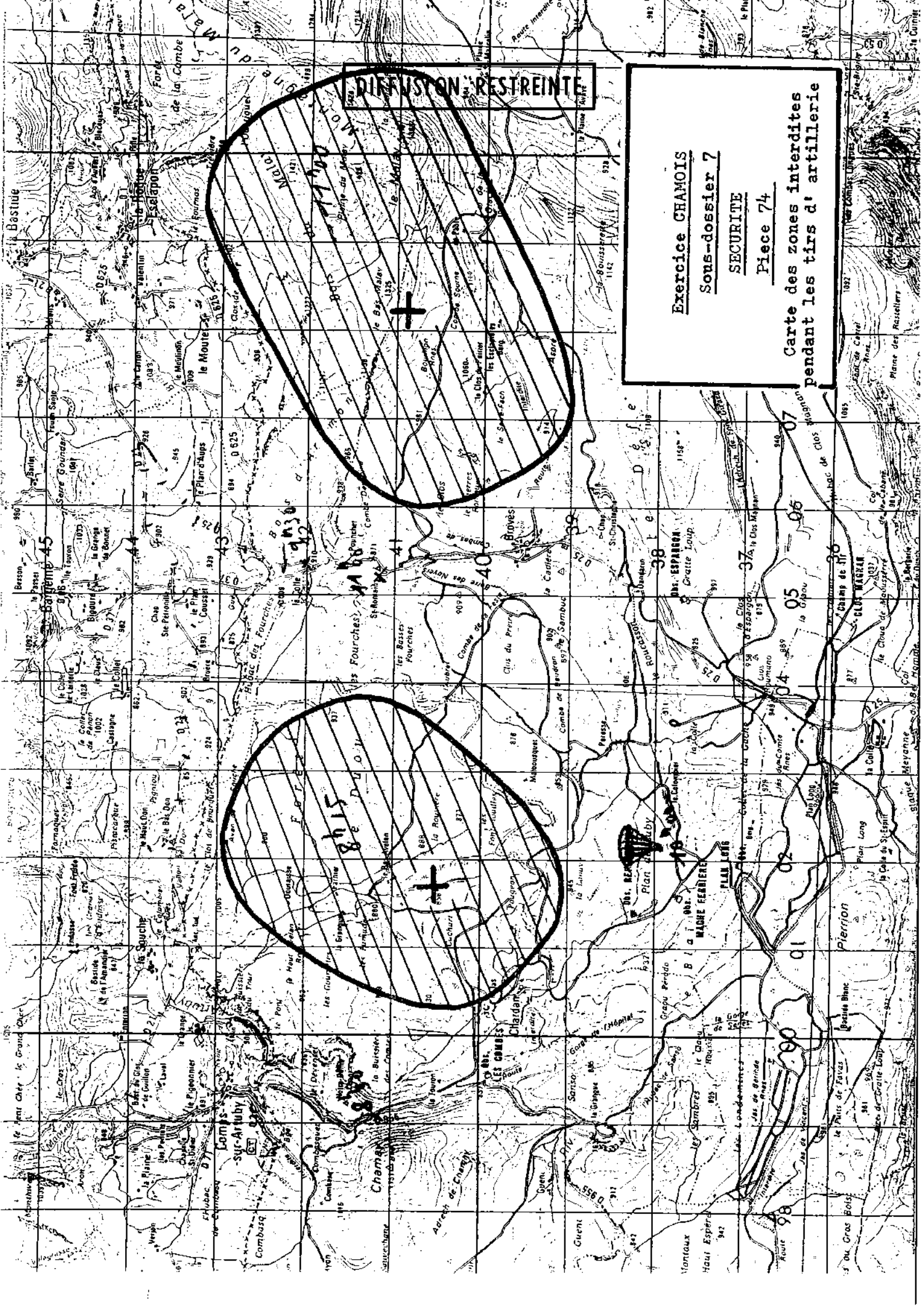
Exercice CHAMOIS

Sous-dossier 7

SECURITE

Piece 74

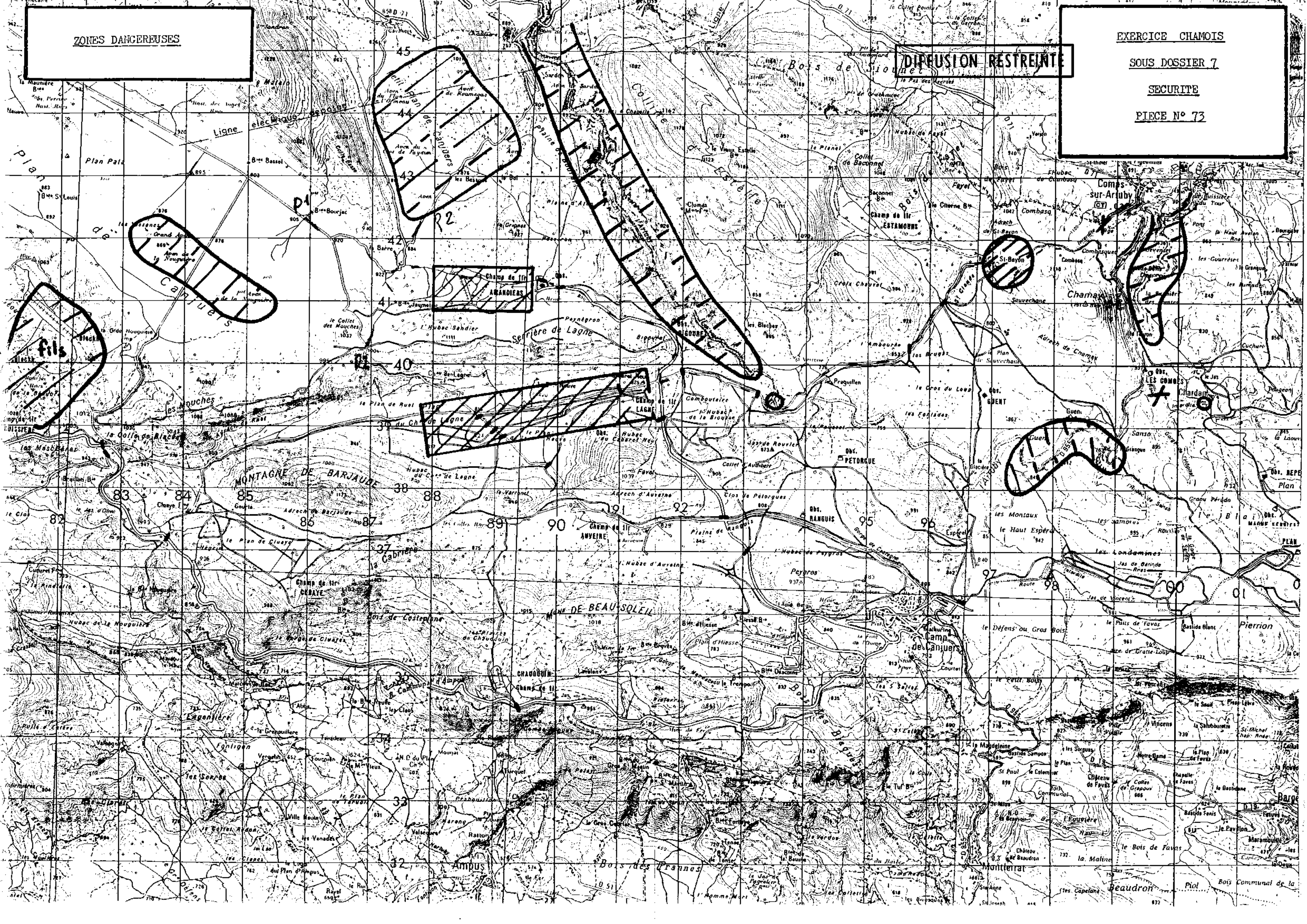
Carte des zones interdites pendant les tirs d'artillerie



ZONES DANGEREUSES

DIFFUSION RESTREINTE

EXERCICE CHAMOIS
SOUS DOSSIER 7
SECURITE
PIECE N° 73



45
44
43
42
41
38
37
36
35
34
33
32

CARRETS

AMANDIERS

AMVEIRE

LES COMBES

Pierrion

Beaudron